

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 487 MILICE INDIGENE ET MILITAIRES DÉTACHES II O R S CARRES.

n° 487

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 juin 1943

Numéro JO  
n° 13 du 30/07/1943

Date du numéro  
30 juillet 1943

### TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent sont licenciés et libérés du service actif. Pour compter du 3 Juin 1943 : 898 – 'HASSAN MOUSSA – (Fin de contrat) Pour compter du 9 Juin 1943 : 946 – ALI GUEDI – Fin de contrat) Pour compter du 13 Juin 1943 ; 937-MAHAMMAD HAMAD – (Fin de contrat) 720-MOHAMMED IBN MOHAMMED (Fin de contrat) Ces miliciens qui n'ont pas atteint 15 ans de service ne peuvent prétendre à aucune indemnité.